

8706/22

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2021/2022

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 02 juin 2022

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 02 juin 2022

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

DÉCISION DU CONSEIL portant nomination d'un membre et d'un membre suppléant du conseil d'administration de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) pour la Roumanie

E 16801



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 31 mai 2022
(OR. en)

8706/22

SOC 246
EMPL 152
SAN 240

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet:	DÉCISION DU CONSEIL portant nomination d'un membre et d'un membre suppléant du conseil d'administration de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) pour la Roumanie
--------	---

DÉCISION DU CONSEIL

du ...

**portant nomination d'un membre et d'un membre suppléant
du conseil d'administration de l'Agence européenne
pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) pour la Roumanie**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) 2019/126 du Parlement européen et du Conseil du 16 janvier 2019 instituant l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) et abrogeant le règlement (CE) n° 2062/94 du Conseil¹, et notamment son article 4,

vu la liste de candidats présentée au Conseil par les gouvernements des États membres, les organisations de travailleurs et les organisations d'employeurs,

vu les listes des membres et des membres suppléants du comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu de travail,

¹ JO L 30 du 31.1.2019, p. 58.

considérant ce qui suit:

- (1) Par sa décision du 9 avril 2019¹, le Conseil a nommé les membres et les membres suppléants du conseil d'administration de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail pour la période allant du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2023.
- (2) L'organisation d'employeurs Business Europe a proposé deux nominations pour deux postes à pourvoir pour la Roumanie,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

¹ Décision du Conseil du 9 avril 2019 portant nomination des membres et des membres suppléants du conseil d'administration de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) (JO C 135 du 11.4.2019, p. 7).

Article premier

Sont nommés membre et membre suppléant du conseil d'administration de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail pour la période se terminant le 31 mars 2023:

REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS DES EMPLOYEURS

Pays	Membre	Membre suppléant
Roumanie	M. Marius OLARIU	Mme Victorița Mihaela GRIGORE

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le

Par le Conseil

Le président / La présidente
